

DECRET N° 80/307 DU 21/07/80

Portant ratification de l'Accord de crédit de Développement (Projet d'Assistance Technique au Secteur Pétrolier) conclu entre la République Populaire du Congo et l'Association Internationale de Développement.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL DES MINISTRES,

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la Loi n° 14 / 80 du 21 Juillet 1980 portant ratification de l'Accord de crédit de développement (Projet d'Assistance Technique au Secteur Pétrolier) conclu entre la République Populaire du Congo et l'Association Internationale de Développement ;

DECRETE :

ARTICLE 1ER. - Est ratifié l'Accord de crédit de Développement (Projet d'Assistance Technique au Secteur Pétrolier) conclu entre la République Populaire du Congo et l'Association Internationale de Développement.

Article 2. - Le texte dudit Accord sera annexé au présent décret.

Article 3. - Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 21 Juillet 1980

COLONEL Denis SASSOU-NGUESSO